

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 juin 2000
Français
Original: anglais

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000)
concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie****Note verbale datée du 22 juin 2000, adressée au Secrétariat
par la Mission permanente du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation et, se référant à sa note SCA/2/00 (7) et à la résolution 1298 (2000) du Conseil de sécurité en date du 17 mai 2000, concernant l'application des sanctions imposées contre les Gouvernements érythréen et éthiopien, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement pakistanais a pris toutes les mesures nécessaires pour donner effet aux mesures imposées par le Conseil de sécurité, et en particulier à celles qui sont énoncées au paragraphe 6 de la résolution susvisée.
